

RÉUNION MAIRIE ET RIVERAINS

du Cami del Ribéral et Cami del Gorg

Salle du Conseil de Nohèdes, **vendredi 12 avril 2024** à 19h00.

Présents : Bart Raymaekers, Hélène Blanquer, Thierry Bégué, Bernard Escoda, Michel Gougeon, Alexandre Cherrier, Dominique Lasselin, Petra Weilbacher, Roger Marc, Conchita Hernandez, Vincent Mignon, Christine Mignon, Jean-Jacques Bœuf, Ignatius Steinmann

Compte- rendu : Ignatius Steinmann

Introduction par le Maire :

- Suite à l'effondrement d'un pont à Gênes, en Italie, le gouvernement a fait inspecter tous les ouvrages d'art en France. Les ponts du Cami del Ribéral, notamment les 3 passages à gué, présentent des faiblesses qui devraient amener à une fermeture de la circulation. Or, des riverains ne pourraient se rendre chez eux... Les services de la Communauté de Communes ont parlé d'expropriation (fond Barnier) et indemnisation des propriétaires... Cette option semble peu réaliste et n'est pas suivie par les services de la préfecture. Faut-il mettre en place une restriction de la circulation ? Si oui, selon quelles modalités ? Un bureau d'études missionné n'a pas donné de précision/ limite de tonnage faute de connaître la qualité et la quantité du ferrailage, de la qualité du béton utilisé, de la structure du sol... Depuis des nombreuses années, la limite de tonnage affichée est de 1,5T, ce qui veut dire qu'une bonne partie des véhicules des riverains ne devraient pas passer...Faut-il passer à 3T5 et faire respecter la réglementation ? Le passage des camions de pompiers reste problématique dans tous les cas...
- Parallèlement, sécheresse aidant, les risques d'incendie augmentent dans la commune. Le nombre de jours de risque incendie « orange » et « rouge » en zone forestière (interdisant la circulation de véhicules, et même de personnes dans ce deuxième cas), pourraient augmenter dès cette année. Or, les visiteurs ne vérifient pas le risque journalier malgré l'affichage en place. Sachant que plus de 90% des incendies sont d'origine humaine il est envisagé la mise en place de barrières pour empêcher le passage de véhicules que ce soit le long de la rivière ou pour monter à Montilla.
- Une partie du problème du mauvais état des pistes est liée à la sur-fréquentation saisonnière : période des champignons, de la pêche, ou estivale.
- Par ailleurs, on constate un non-respect de l'interdiction de circulation Cami del Ribéral pour la partie en Réserve Naturelle et de zone de protection des aires de nidification des rapaces.
- Enfin, la Commune de Conat, confrontée à une partie des problèmes mentionnées ci-dessus, souhaite qu'en concertation et en cohérence avec la Commune de Nohèdes des limitations de circulation soient mises en place.

Echanges :

Les enjeux sont multiples et les intérêts des uns et des autres peuvent être contradictoires. Pour cette raison la Commune a souhaité connaître les propositions et les positionnements des personnes les plus directement concernées.

Cami del Ribéral :

L'idée de limiter aux « ayants droits » la circulation fait consensus. Reste à déterminer les périodes (estivale, permanente ou seulement lors de risques d'incendie « orange » et « rouge » ?) ainsi que les modalités pratiques.

Décisions : La Commune de Conat sera contactée afin d'examiner, et le cas échéant mettre en place en concertation avec Nohèdes, les modalités suivantes :

- Circulation limitée aux ayants droits (à définir précisément) sur la piste de la rivière. Mise en place d'un système de badges permettant la circulation.
- Barrières placées l'une en début de piste, à Betllans, l'autre en haut du Cami del Ribéral, au-dessus de chez Conchita Hernandez.
- Période de fermeture réelle des barrières à préciser, après concertation avec Conat également, car les avis sont partagés entre une fermeture toute l'année (courte majorité) et une fermeture du 15-04 au 15-10. Personne n'a optée pour une fermeture pendant la seule période à risques incendie « orange » ou « rouge ».
- Pas de fermeture avec cadenas, dans un premier temps du moins et ceci jusqu'à l'évaluation du dispositif, mais fermeture par un simple verrou.
- Limitation du tonnage à 3,5T.

Piste de Monteilla / Cami del Gorg:

Rien n'a vraiment pu être arrêté pour cette piste /route, sinon le principe d'une limitation de circulation. (Quel tronçon ? Barrière installée où ? Période ? Concernant qui ?)

Là encore, des intérêts contradictoires se sont manifestés. Une fermeture par une barrière installée à l'entrée du Cami del Gorg par exemple pourrait entraîner un manque à gagner pour le camping en ce qui concerne des visiteurs « opportunistes » sans réservation notamment, mais en même temps la diminution du nombre de véhicules circulant sur la piste qui sépare en deux parties le camping occasionnerait moins de poussière par temps sec pour ses touristes.

La nécessité d'une fermeture de piste, au moins pendant la période estivale, est une évidence pour d'autres (risques d'incendie, sur-fréquentation).

Il est prévu un temps de concertation entre la mairie et les responsables du camping.